



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, sept février à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le deux février 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	8	1	9

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Eve PUJADE,

Absents excusés :

Christine ROIG (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du 6 et 13 décembre 2022
2. Protection Civile : Présentation Plan Communal de Sauvegarde
3. Secrétariat : Devis STEPHAN INFORMATIQUE
4. Communication : Devis NEOPSE
5. École : Devis ETS BOTTAGISI + Devis SAS FARENC
6. Urbanisme : Dépôt de DP pour les travaux de clôture
7. Jeunesse : Offre animation EJC – jeunes 14-17 ans
8. Travaux : Valider étude de faisabilité CAUE
9. Travaux : Valider étude financière projets 2eme moitié de mandat
10. Église : AVP travaux + visio avec l'architecte
11. Patrimoine : Chemins ruraux
12. Associations : Devis pour panneau d'affichage et chariot porte chaises.
13. Sécurité : Devis radars pédagogique et coussins berlinois
14. Espace vert : travaux entretien village
15. Questions diverses

N°2023-01-001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire rappelle les différents points examinés lors des séances du conseil municipal 6 et 13 décembre 2022

Aucune observation n'est émise.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°2023-01-002

1.1.1

Protection Civile : Présentation Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire expose avoir rencontré l'association « Protection Civile du Tarn » en rendez-vous pour présenter leurs différentes missions.

M. Le Maire a invité M. Patrick JEAY, Directeur départemental des opérations à venir présenter leur offre pour le Plan Communal de Sauvegarde au Conseillers Municipaux.

M. JEAY explique aux conseillers en quoi consiste le Plan Communal de Sauvegarde et expose le contexte et les obligations réglementaires. Il aborde le plan de prévention des risques Naturels et Technologique ainsi que les 4 risques majeurs.

Le calendrier de faisabilité est présenté celui-ci se décompose en 2 phases

Phase 1 : analyses des risques et phases 2 : Comment se saisir du PCS.

La première partie du PCS pourrait être pour mi-mai, avec envoi au service de préfecture et au SDIS pour validation. Ensuite le Conseil Municipal prendra une délibération pour la validation finale (juillet) Il faut prévoir un groupe de travail de 5 personnes.

Après un tour de table le groupe de travail suivant est créé :

Frédéric ORGUEIL, Didier BOURG, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS et Bertrand FOPPA.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la proposition de l'association Protection Civile du Tarn pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde

N°2023-01-003

1.1.1

Secrétariat : Devis STEPHAN INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose que le secrétariat rencontre des difficultés avec l'ordinateur qui commence à être obsolète et de moins en moins rapide, notamment avec les logiciels de comptabilité.

Monsieur le Maire présente le devis de Stephan Informatique qui comporte une unité centrale, le Pac Office Microsoft ainsi qu'un écran. Le devis s'élève à la somme de 1055.84 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le devis de Stéphane Informatique

N°2023-01-004

1.1.1

Communication : Devis NEOPSE

N'ayant pas reçu le devis de NEOPSE pour le site internet, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point à la réunion du prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce report.

N°2023-01-005

1.1.1

École : Devis ETS BOTTAGISI

Monsieur le Maire expose le problème de chauffe-eau rencontré à l'école.

L'entreprise BOTTAGISI constate le non fonctionnement de l'appareil et propose le devis suivant : chauffe-eau de 50l + pose et dépose + fournitures : le devis s'élève à la somme de 784.15 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **PROPOSE** de demander un deuxième devis pour comparaison.

N°2023-01-006

2.1.1

Urbanisme : Dépôt de DP pour les travaux de clôture

Monsieur le Maire expose que le Code de l'Urbanisme prévoit que l'édification des clôtures est dispensée de toutes formalités, sauf dans certains secteurs sauvegardés et sites inscrits ou classés.

Néanmoins, l'article R 421-12 du même code dispose que le Conseil Municipal peut décider de soumettre l'installation des clôtures à déclaration préalable sur le territoire communal.

Instaurer cette déclaration permettra de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Aussi Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de soumettre à déclaration préalable l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire.

N°2023-01-007

5.7.6

Jeunesse : Offre animation EJC – jeunes 14-17 ans

Monsieur le Maire expose la rencontre avec Mme Delphine RONDA, animatrice à Enfance Jeunesse du Carmausin.

Elle propose de faire régulièrement des activités avec les jeunes (14 -17 ans) de la commune, dont notamment une première rencontre avec nos ados autour d'une pizza party le vendredi 17 mars à 18h30 à la mairie.

Monsieur le Maire présente le flyer pour la soirée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** la proposition

✓ **AUTORISE** la diffusion du flyer aux ados

N°2023-01-008

3.5.1

Travaux : Valider étude de faisabilité CAUE

Monsieur le Maire propose de faire réaliser par le CAUE une étude de faisabilité pour l'aménagement du terrain qui se trouve à l'arrière de l'école.

Le cahier des charges suivant est proposé par le Conseil Municipal :

- Une Salle d'activités pour 200 personnes + annexes et rangements + cuisine.
- Possibilité d'un local pour les ados dans l'enceinte de la salle d'activités ou dans une construction légère à proximité de type Yourte ou Algeco qui pourrait être installée prochainement.
- Aire de jeux pour les tout petits et d'un équipement sportif pour ados et école (City stade ou terrain libre).
- Stationnement et ombrières photovoltaïque.

Cet équipement photovoltaïque doit être implanté en fin d'année 2023 à un emplacement permettant tous les autres équipements envisagés dans ce cahier des charges

Le coût de cette étude s'élèverait au environ de 1 000.00€ HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la réalisation de cette étude

N°2023-01-009

1.1.1

Travaux : Valider étude financière projets 2^{ème} moitié de mandat

Monsieur le Maire propose de demander à l'Association des Maires et des Élus du Tarn, une étude financière afin de pouvoir définir des travaux à réaliser pour la deuxième moitié du mandat.

La réalisation de cette étude a un coût de 1 000.00 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire pour cette étude.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADM81

N°2023-01-010

1.1.1

Église : AVP travaux + Visio avec l'architecte

Une rencontre en visio avec M. ROBERT COLS est lancée.

Celui-ci fait le point sur les travaux urgents et nécessaires de l'église et présente le détail du chiffrage des travaux.

M. ROBERT COLS propose de voir avec la DRAC et M. GIRONET Architecte des Bâtiments de France pour un éventuel classement du clocher de l'église.

La prévision du chiffrage s'élève à la somme de 170 872.56 € HT, maîtrise d'œuvre comprise et un aléa de 10 %. Il se décompose en 2 phases, la première fin 2023 pour 117 939.53 € et la seconde en début 2024 pour la somme de 52 933.02 € HT

Un dossier de subvention auprès de l'état pour la DETR, de la Région pour le FRI et du Département pour la FDT peut être déposé

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSE :

Chiffrage ROBERT COLS	HT	170 872.56 €
	TVA	34 174.51 €
	TTC	205 047.07 €

RECETTES :

Subvention DETR	30 %	51 261.77 €
Subvention FRI	8.78 %	15 000.00 €
Subvention FDT	36.54%	62 440.80 €
Auto-financement	24.68%	42 169.99 €
Total H.T	100 %	170 872.56 €
T.V.A		34 174.51 €
Total T.T.C		205 047.07 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le chiffrage pour les deux tranches de travaux
- ✓ **VALIDE** le plan de financement proposé
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions citées ci-dessus

N°2023-01-011

3.5.1

Patrimoine : Chemins ruraux

N'ayant pas reçu tous les éléments pour proposer une décision, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point à une réunion ultérieure.

Le Conseil municipal accepte ce report.

N°2023-01-012

1.1.1

Associations : Devis pour panneau d'affichage et chariot porte chaises

N'ayant pas reçu tous les éléments pour proposer une décision, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point.

Le Conseil municipal accepte ce report.

N°2023-01-013

1.1.1

Sécurité : Devis radars pédagogique et coussins berlinois

N'ayant pas reçu tous les éléments pour proposer une décision, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point.

Le Conseil municipal accepte ce report.

N°2023-01-014

1.1.1

Espace vert : travaux entretien village

N'ayant pas reçu tous les éléments pour proposer une décision, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point.

Le Conseil municipal accepte ce report.

QUESTIONS DIVERSES :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS



Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

